

mes", il ne figure pas au rapport de l'auditeur général.

(Exclamations).

M. GEO. TAYLOR : Je me suis contenté d'indiquer l'acceptation de ce mot dans le langage commercial. Le ministre, ajoute qu'après s'être renseigné auprès de ses fonctionnaires, il a appris qu'on n'a jamais rien acheté pour l'usage des dames. Il me serait facile d'indiquer dans les comptes publics quantité d'articles achetés pour dames.

Une VOIX : Pour le steamer "Arctic" ?

M. GEO. TAYLOR : Il ne s'agit pas de chapeaux de dames pour le steamer "Arctic", mais pour les vapeurs qui naviguent dans le canal. C'est ici que figurent les articles pour dames. Le ministre m'a porté le défi et je me ferai un devoir de produire la liste des articles pour dames qui figurent dans le rapport de l'auditeur général. Puis je demanderai au ministre de présenter ses excuses à la Chambre, pour avoir révoqué en doute l'exactitude de mes observations au sujet de cette citation que j'emprunte au rapport de l'auditeur général. Le ministre aurait pu s'employer plus avantageusement qu'a ramener le débat sur cette expression.

L'hon M BRODEUR : Que l'honorable député se livre à toutes les recherches qu'il voudra et il constatera que son affirmation est inexact. Il se convaincra que tous ces articles ont été achetés pour les marins.

M. GEO. TAYLOR : C'est un véritable gaspillage. Autant vaudrait jeter l'argent au fond du fleuve que d'acheter huit blouses, à \$30 pièce, pour les hommes attachés au service des steamers et des dragueurs, sur les canaux de navigation. Viennent ensuite les manteaux à \$30. Or, les dames seules portent des manteaux. On n'achète pas des manteaux pour les ouvriers qui travaillent sur les dragueurs. Je m'étonne que le ministre ose prendre la parole et affirmer que ces dépenses constituent un légitime emploi de deniers publics.

#### EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL.

L'hon. GEO. E. FOSTER (Toronto-nord) : Maintenant qu'on a réglé cette grave et délicate question, je désire savoir si le premier ministre a décidé si le Gouvernement a, oui ou non, le devoir de déposer sur le bureau, conformément à la loi, le rapport des examinateurs du service civil. Voilà trois ou quatre fois que je demande le dépôt de ce rapport et il n'est pas encore sur le bureau. Il me vient de diverses sources des demandes de renseignements au sujet des règlements, et je suis dans l'impuissance de répondre à mes correspondants, parce qu'il n'y a encore rien sur le bureau.

Sir WILFRID LAURIER : Il a surgi quelque malentendu entre les commissaires du service civil et le secrétaire d'Etat. Je tâcherai d'apporter à l'honorable député une réponse demain même.

M. G. TAYLOR.

#### JETEE DE PORT-STANLEY.

M. T. W. CROTHERS (Elgin-ouest) : J'appelle l'attention du Gouvernement, surtout celle du ministre des Travaux publics sur le renseignement que j'ai reçu d'un citoyen respectable du village de Port-Stanley ; c'est qu'il existe trois mois d'arriéré dans le paiement des gages des journaliers employés à la jetée de l'Etat. Au commencement de la session, j'ai déjà appelé l'attention du ministre des Travaux publics sur la situation qui existe à cet endroit. En justice pour le ministre, je dois déclarer qu'il a apporté toute la promptitude voulue au règlement de cet arriéré ; mais si je suis bien renseigné, il existe encore trois mois d'arriéré et je tiens à savoir du ministre si son département entend que nous lui rafraîchissions la mémoire tous les mois, au sujet du paiement de ces salaires. S'il en est ainsi, je prendrai note de la chose dans mon agenda et je veillerai à rafraîchir la mémoire du ministre tous les mois. Si je suis bien renseigné et je tiens ce renseignement d'un citoyen respectable de ce village, je demanderai au ministre des Travaux publics de veiller à ce qu'on paie le salaire de ces ouvriers. Il est réellement intolérable de priver ces ouvriers de leur salaire, pendant trois mois au cours de l'hiver.

L'hon. M. PUGSLEY : Je n'ai reçu aucun renseignement au sujet de cet arriéré dans le paiement des gages des ouvriers employés à Port-Stanley. J'irai aux renseignements.

#### ADOPTION DES SUBSIDES EN EPREUVE DEFINITIVE.

La Chambre passe à la délibération des résolutions budgétaires sur lesquelles a fait rapport le comité des subsides.

L'hon. M. HAGGART : Monsieur l'Orateur, je soulève une question de règlement. C'est une innovation que de se contenter de donner le numéro de chaque article et le montant. Le règlement de la Chambre veut qu'on donne lecture de l'article lui-même.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : L'honorable député fait erreur au sujet de la pratique suivie, ces années dernières. Si je ne me trompe, la pratique établie est précisément celle que nous suivons maintenant. Il est entendu que lorsqu'un député désire porter la parole sur quelque item, il en prend note et exprime son avis, lorsque cet article se présente.

M. J. D. REID : J'ai essayé de trouver dans les budgets les différents chapitres et je ne peux pas dire ce que nous adoptons. Je ne vois aucun moyen de trouver les chapitres.

L'hon. M. FIELDING : Il n'existe pas de difficulté réelle, bien qu'il faille se donner un peu de peine. Si l'honorable député veut bien consulter les Procès-Verbaux de chaque séance du comité il trouvera les items.